

## [Texte]

**Mrs. Edith Rogers (an individual):** Mr. Chairman, members of the Committee, ladies and gentlemen. I am Edith Rogers. I am speaking for myself and for a number of citizens who asked me to express their views on this immigration paper.

On page 8 of the Highlights on the Green Paper, the statement is made that during the last 100 years the proportion of the population of French origin has remained at 30 per cent. The British component has declined from 60 to 45 per cent. Other ethnic groups collectively are 27 per cent of the population. The Green Paper suggests that immigration should be used to increase the French fact in Canada. That is here on page 8.

In my opinion that would be discrimination against not only the English components but also against all the ethnic groups in the other 27 per cent of Canada's population. At the time of confederation the BNA Act guaranteed the use of the French language in Quebec only.

• 1050

The English language was also protected in Quebec, but that right has been denied by Bill 22. French has been proclaimed as the only official language in Quebec.

When the other provinces entered confederation, no agreement was made that the French language or French immigration should have any preference. In Western Canada the Ukrainian, Polish, Scandinavian, German, Dutch, English, French and other ethnic groups have done the hard pioneering work that has developed this part of the country. Are they to be outnumbered and outvoted by French who would be brought in by preference under the Immigration Act, or simply by instructions to immigration officials and by the executive powers of the Minister of Immigration?

Any attempt to flood Western Canada with French immigrants will meet with serious opposition. The people in the West have been too polite to say anything against the French take-over in Ottawa, but the time for politeness is past. The people in Alberta are conscious that they are paying the bill—Quebec is making the rules, and Alberta is paying the bills. One billion dollars a year to Quebec in oil subsidies alone. Too many offences against the law have been committed in Quebec. We do not want that kind of disrespect for the law to be transported to Western Canada. I respect the French as I respect all other ethnic groups.

Immigration should be geared to the needs of primary and secondary industry. Refugees should have to meet the standards of Canadian citizenship. Several thousand French-speaking refugees from Viet Nam have been admitted, according to press reports, without a critical examination of their backgrounds. When the Prime Minister was attending the Commonwealth Conference in Jamaica, he was asked if Canada would admit white refugees from Rhodesia if that country were taken over by the native population. According to the press report, the answer was no. It is doubtful if those refugees would have criminal records, but the answer was no.

## [Interprétation]

**Mme Edith Rogers (un particulier):** Monsieur le président, Messieurs les membres du Comité, Mesdames et Messieurs. Je m'appelle Edith Rogers. Je m'exprime en mon propre nom et en celui d'un certain nombre de citoyens qui m'on priée de faire connaître leurs vues sur l'étude relative à l'immigration.

A la page 8 des Points saillants du Livre vert, on signale qu'au cours des 100 dernières années, la proportion de la population d'origine française s'est maintenue à 30 %. La proportion de Britanniques a diminué de 60 à 45 %. Les autres groupes ethniques représentent, dans leur ensemble, 27 % de la population. Le Livre vert propose que l'immigration serve à l'expansion du fait français au Canada. C'est dit en toutes lettres à la page 8.

A mon avis, ce serait faire preuve de discrimination non seulement à l'égard des ressortissants d'origine britannique, mais aussi à l'égard de tous les groupes ethniques qui constituent les 27 % restants de la population canadienne. A l'époque de la Confédération, l'Acte de l'Amérique du

Nord Britannique a garanti l'usage de la langue française au Québec seulement.

La langue anglaise se trouvait également protégée au Québec, mais le projet de loi 22 a démenti ce droit. Le français a été déclaré seule langue officielle au Québec.

Lorsque les autres provinces se sont jointes à la Confédération, on n'a pas passé aucun accord stipulant que la langue française ou l'immigration française devraient bénéficier de quelque préférence. Dans l'Ouest du Canada, les Ukrainiens, les Polonais, les Scandinaves, les Allemands, les Hollandais, les Anglais, les Français et d'autres groupes ethniques se sont livrés aux durs travaux de défrichage qui ont permis de développer cette partie du pays. Devraient-ils être mis en minorité par des Français qui seraient admis par préférence à tous les autres, en vertu de la Loi sur l'immigration, ou simplement en raison de directives données aux agents d'immigration et de pouvoirs exécutifs du ministre de l'Immigration?

Toute tentative visant à inonder l'Ouest du Canada d'immigrants français sera en butte à une forte opposition. La population de l'Ouest a été trop polie pour protester contre la prise du pouvoir par les francophones à Ottawa, mais le temps de la politesse est chose du passé. Les Albertains sont conscients de payer la note; le Québec fait la loi, et l'Alberta paie la note. Un milliard de dollars en un an au Québec, au seul poste des subventions du pétrole. On a commis trop d'infractions à la loi au Québec. Nous ne voulons pas qu'un tel mépris de la loi soit transporté dans l'Ouest du Canada. Je respecte les Français comme je respecte tous les autres groupes ethniques.

L'immigration devrait être axée sur les besoins de l'industrie primaire et secondaire. Les réfugiés devraient se conformer aux normes de citoyenneté du Canada. On a admis plusieurs milliers de réfugiés francophones en provenance du Viet Nam, si l'on en croit les communiqués de presse, sans procéder à un examen critique de leurs antécédents. Lorsque le Premier ministre a participé à la Conférence du Commonwealth en Jamaïque, on lui a demandé si le Canada admettrait des réfugiés blancs de Rhodésie, si le pouvoir dans ce pays passait aux mains des autochtones. Selon les communiqués de presse, la réponse a été négative. Il est peu probable que ces réfugiés aient des casiers judiciaires, mais la réponse a été négative.